L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 JUILLET 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans une annonce, exigera qu'elle soit payée comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $[illegible], les encans, les bateaux à vapeur, [illegible] la commission, $[illegible]. Ce[illegible] d'avance.

[illegible] souscripteurs aux avis seulement à un car[ré] [illegible] chaque [illegible] la semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles [illegible] l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible] les articles signés par des passagers, les annonces [illegible] de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, [illegible] être admis, paieront le double du prix des [illegible] d'insertion et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des [illegible] d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan [par] autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, quoiqu'il [y] ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour leurs avertissements, pendant la saison des plaisirs paieront $[illegible].

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et les annonces d'une nature politique, paieront double du [prix] courant.

CABOTAGE.

PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE ET STEAMER MALLE DES ETATS-UNIS

Arrangements d'automne et d'hiver pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Waterloo et Bayou Sarah.

Les superbes Steamers BRILLIANT et ALEX. SCOTT, capitaines J. Hart et J. C. [illegible], reprendront régulièrement la ligne de la Nouvelle-Orléans à la côte désignée [illegible] commenceront le 1er septembre prochain, [illegible] le saison d'automne et d'hiver [illegible] ces deux bateaux à vapeur ont [illegible] superieurement aménagés [illegible] et l'habileté des capitaines.

Le BRILLIANT [illegible] voyages deux fois par semaine [illegible] jusqu'à l'époque où seront [illegible] arrangements dont il s'agit.

16 mai W. H. AVERY, 8 Gravier.

POUR M[illegible] BEND, VICKSBURG, GRAND [GULF], RODNEY et NATCHEZ. Le ba[teau] à vapeur paquebot SULTANA capit[aine] [illegible] ayant changé son jour de départ [illegible] voyages réguliers de Vicksburg [illegible] en partant d'ici tous les landis [illegible] le bateau EDNA [illegible]

L. W. HUBBARD & Co. 34 Tchoupitoulas

POUR ST. LOUIS. Le beau bateau à vapeur J. M. WHITE, capt. Conv[erse], [illegible] actuellement son fret et partira pour [illegible] ceux intermédiaires, [illegible] à 5 heures P. M. Pour fret ou passage [illegible] aménagements, s'adresser à bord ou à

JNO. R. SHAW & Co. [illegible] 21 Poydras

POUR LA BALIZE et tous les lieux intermédiaires, Le bateau à vapeur FAME capt. J. Martin, partira positivement [illegible] à 9 heures précises. A [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JACQUES CARONE Agent, 2 mai No 7 rue de la Vieille Levée

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK. Ligne de l'Union. Le navire [illegible] WARSAW, capt. Ha[thaway] [illegible] la partie de son chargement [illegible] [s'adresser à] J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK. Ligne de paquebots. Marchands. Le navire [illegible] capt. Ham[illegible] [illegible]

T. TOBY & BOGERT. 30 Camp

POUR PHILADELPHIE. La barque paquebot SARAH HAND, capt. Bailey, a besoin de 75 balles de coton pour compléter son chargement et partira [illegible]

T. TOBY & BOGERT.

[illegible] pour New York. [illegible]

FOSDICK & BRO.

Ports d'Europe.

POUR HAMBOURG. Passage seulement [illegible] VESTULA, capitaine [illegible]

POUR BREME. Le navire [illegible]

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] CHATHAM, capitaine [illegible]

LEVI H. GALE.

POUR LIVERPOOL. [illegible] CLIFTON, capit. Ingersoll [illegible] grande partie de sa cargaison engagée [illegible] 500 balles de coton [illegible]

LEVI H. GALE, 92 Commune

PORTS DU GOLFE.

POUR VERA CRUZ. La goëlette PILOT, capt. [illegible] partira positivement [illegible] du courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE, 74 Vieille Levée.

N. B.—Les passagers sont priés de passer chez le consignataire pour y recevoir leur passage, et de se procurer leurs passeports auprès du Consul Mexicain.

POUR GALVESTON, MATAGORDA et PORT LABACA, Texas. Le goélette paquebot [illegible] TEWKSBURY partira pour les ports ci-dessus mercredi le 24 du courant. Ayant tout son chargement engagé, peut prendre l'encombrement de 200 barils. Pour fret, ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au No. 4 rue Tchoupitoulas.

B. LAVINE

POUR LA HAVANE. Passage seulement. Le brick paquebot EMPRESARIO, capitaine Connor, ayant son chargement engagé, partira mercredi [illegible] Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à J. PRATS, 27 rue Toulouse.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

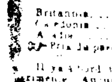

STEAM SHIPS

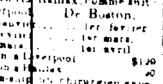

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et Amérique du Nord,

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté.

HIBERNIA	Capt. C. H. E. Judkins
BRITANNIA	J. Hewitt
CALEDONIA	E. G. Lott
ACADIA	Alex. Ryrie

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

De Liverpool.	De Boston.
Britannia, 4 [illegible]	ler février
Caledonia, 4 [illegible]	ler mars
Acadia, 4 mars	ler avril

Prix de passage, de Boston à Liverpool $120

De Boston à Halifax 20

Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par les bureaux de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row, Nouvelle-Orléans.

CONSULAT DE FRANCE.

LE Consul de France à la Nouvelle-Orléans, invite les personnes dont les noms suivent à se rendre à la Chancellerie du Consulat de France pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent:

B

[illegible] Auguste — Houin, Dominique Etienne; Hebrard, Léon

L

[illegible] Gustave — Leguen, ...; Legros, Eugène; [illegible] Guillaume et Eugène — Legros, Jean Baptiste; [illegible] Achille — Lefebvre, Antoine; [illegible] Etienne — Lemaitre, Louis; [illegible] Jean Baptiste — Lacaze, François Xavier; [illegible] Joseph — Lestrade, Frédéric Adolphe; [illegible] Jean Baptiste; Guillaume

M

[illegible] Jean — Mitre, Andre; [illegible] — Morin, veuve, Ravera Mar[ie]; [illegible] Bonnal — [illegible]; [illegible] Auguste — Mangler, Jean Bte François; Minot, François Mathurin; Maurice, Pierre; Menard, Alexandre; Meugin

C

[illegible] Jean Baptiste; [illegible] Hypolite; [illegible] Jean

O

[illegible] Eugène François — Oudot, Philibert; [illegible] Charles Elie; [illegible] Louis

P

Pecout, ...; Pocquillon, ...; Plaisant, Jeune; Pagnier, Constant Malgoire; Perrochet

D

[illegible] Jean Baptiste; [illegible] Jean; [illegible] Mme; [illegible] André; [illegible] Théodore

R

Raynal, Jean; Ritzenthaler, Jean; Ringot, Jean Baptiste; Richer, Jean Baptiste; [illegible] Joseph; [illegible] Jean; [illegible] Adolphe

E

S

[illegible] Jean — Simonet, Alphonse; [illegible] Henriette — Schwan et Cie; Seun, Jacques

F

T

[illegible] Augustin — Trinquart, Nicolas; [illegible] Antoine — Teisonneau; [illegible] Grégoire — Turpault, François; [illegible] Pierre Martin Vital; [illegible] Monderal F. J.

G

V

[illegible] — Vigot, Charles Felix; [illegible] — Vavasseur; [illegible] (Architecte) — Vermont, Adrien, Benjamin et Clarisse; [illegible] Henriette

W

[illegible] Jean — Weigel, Charles Frederic

H

[illegible] Charles

La Chancellerie du Consulat, rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Pierre, est ouverte tous les jours de [illegible] heures. 19 juil—15

[illegible] par le navire Nicolas [illegible], de Bordeaux. Vin [de] Château Lafitte en barriques, 1/2 barriques, bouteilles [illegible]; Château Margaux, do. do. do.; St. Ju[lien], do. do.; Haut St. Emilion, do. do. do.; St. [illegible] do. do.; Anisette de Champion; liqueurs assorties [illegible] Dantzick; Curaçao; Marasquin en cruchons, porcelaine [illegible] absinthe Suisse; [illegible] bouchons [illegible] qualités et à [illegible]; Pâté [illegible] Louis XIV; vins [illegible] en caisses et barils, tels que Malaga, [illegible] Xérès, Rota, Lunel, [illegible] Vermut de [Turin] [illegible]

F. & J. LACOSTE, 105, Royale.

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE, Vis-à-vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir, et les dimanches et fêtes jusqu'à neuf heures.

Les pères ou mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans le meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents
un cheval et son cavalier,	30 "
un cheval et un cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon	75 "
deux chevaux et une voiture	$1 00 "
un cheval et un char,	75 "
Pour les chars de planteurs, les dimanches,	50 "

28 mars 1844.

30 m ROBERT MURPHY

BAINS! BAINS!

BAINS FLOTTANTS du Bac à vapeur de la 1ère Municipalité.

Le public est informé que cet établissement sera ouvert pour la saison, Dimanche, 19 mai courant, sur l'autre bord du fleuve, à quelques verges du débarcadère du bac; pour la beauté et la commodité de l'installation, il surpasse tous les établissements de ce genre, existants en cette ville.

Le bassin où, si l'on veut, la salle de bains, a 140 pieds de long sur 40 de large, et de 2 à 13 pieds d'eau. Il y a assez d'eau, sur une superficie de 120 pieds, pour n'importe quel nombre de nageurs. Chaque baigneur aura sa chambre, etc etc.

Deux belles promenades ombragées par des tentes, règnent sur toute la surface des bains; le public et les baigneurs pourront y prendre le frais et s'y promener à l'aise. Il y aura une buvette pourvue de toutes espèces de rafraîchissements. Il est presqu'inutile de faire observer que l'endroit choisi pour ces bains, réunit le double avantage d'avoir un bon courant d'eau et d'être à l'abri de tous immondices.

Le Ferry traversera de 10 en 10 minutes, commencera ses traversées dès la pointe du jour et ne les terminera qu'à 9 heures du soir, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de baigneur.

Billets, 15 cents.—Enfants, 10 cents, aller et retour au ferry 10 cts. On pourra se procurer des billets en ville, au bureau du ferry, ou à l'autre bord, en la maison des bains.

Le public pourra se promener sur la toiture des bains, sans débourser aucun 16 m

A LOUER PRESENTEMENT.

Une maison basse en briques avec cuisine haute située encoignure Bienville et Bassin.

10 juil R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER POUR LE 1r DU MOIS PROCHAIN.

Une maison située rue d'Orléans, entre Tréme et Villeré.

10 juil R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER POUR LE 20 DE CE MOIS.

Deux maisons neuves en briques, situées rue Tréme, entre Canal et Jackson

10 juil R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER présentement—Une maison en briques à étages avec cuisine haute située rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine.

Une maison basse en briques avec cuisine haute, située rue St. Philippe entre Royale et Condé

S'adresser à R. BRUGIER,

3 juil 9, St. Louis

A LOUER,

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpents de face sur dix de profondeur. La terre est excellente et conviendrait parfaitement pour pâturage.

—AUSSI—

UNE MAISON en briques, à étage, située rue Dumaine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine.

S'adresser à B. & A. SOULIE,

14 juin 45 Conti, au premier.

A LOUER—La propriété récemment occupée par M. Ogden, en face de la Place Annonciation et des rues Constance et de la Course. La maison est en bon état de réparation, et contient neuf bons appartements, et il y a un grand jardin, une autre chambre, des écuries, etc. Pour les conditions, s'adresser à la Banque de [illegible] 21 juin

A LOUER—La maison No. 37, rue Tchoupitoulas, récemment occupée par Mme Waite. Elle sera louée à bon marché jusqu'au 1er novembre prochain. Possession immédiate. S'adresser à

HARTWELL, KIDDER & CARMAN,

21 juin 44 Poydras.

A LOUER, à l'année et bon marché, à dater du 1er juin, une PETITE MAISON située dans la rue Franklin, entre Toulouse et St Louis, composée de trois chambres, avec cabinet, galerie, citerne, cuisine et logement pour nègres. S'adresser à

4 mai W. E. & R. MURPHY, 131, Vieux Bassin

MAISONS A LOUER—Deux maisons en briques à deux étages, très bien situées et en bon état, situées rue de la Victoire, près le rail road de Pontchartrain.

Une maison à 3 étages également en briques et en bon [état], rue Marigny près la Levée.

Ces maisons seront louées à des prix modérés. Pour conditions s'adresser à J. ALBERT, St Louis

A LOUER—Une MAISON à trois étages, rue St. Marie, entre celles Girod et Julia, attenant à celle de M. McCall, on la louera $[illegible], et possession immédiatement.

Une autre MAISON à deux étages, No. 140, rue St. Jean [illegible] et Hevia, ayant tout le fond des [illegible] à deux étages. On la louera $350 par an, et possession pourra être donnée immédiatement.

28 mai J. U. LAVILLEBEUVRE, 119 Commune

MAISONS A LOUER—Deux maisons à deux étages très spacieuses [illegible], situées rue de la Victoire, près les Champs Elysées, [illegible] ayant un second corps de logis sur l'arrière entre la cour et le régime [illegible].

Une maison à trois étages, rue Marigny, près la levée, très convenable pour une grande famille, également pourvue de chantier [illegible] water works.

Ces maisons seront louées à bas prix. Pour les conditions s'adresser à J. ALBERT, 8 av 21, rue St-Louis

A LOUER—Une très belle maison en briques à deux étages, encoignure Champs Elysées et Bons-Enfants, avec une galerie en fer donnant sur les deux rues. L'étage supérieur est de très bon goût. S'adresser pour plus amples renseignements à

R. D. BLOSSMAN & Co.,

26 mars 86 Bienville

A LOUER—Deux Maisons sur le chemin du Bayou, à environ 10 minutes des Remparts, composée chacune de quatre chambres, 2 cabinets, galerie, avec deux cuisines pavées, 4 chambre, citernes &c. Le tout sera loué à raison de $15 par mois.

Aussi, deux moitiés de maison, en face, celles-ci [illegible] chacune 3 chambres [illegible] $10 par mois

W. E. & R. MURPHY

26 mars 131 Vieux Bassin

A LOUER. Une maison de campagne située à quelques îlets des magasins à tabac, faisant un arpent de face sur quatre de profondeur, avec toutes les dépendances nécessaires, le tout neuf et bien fini. Pour les conditions, s'adresser au No. 93 rue de la Douane.

26 juin

A LOUER. Une maison neuve nouvellement construite en bois et à deux étages, situé rue Tréme, près le [illegible]. On pourra en prendre possession le 1er juillet, et l'obtenir à bon marché. S'adresser à le [illegible] E. & F. DAVIS, 100, Camp

A LOUER. Le grand magasin à trois étages No 85 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, connu [illegible] l'entrepôt dans le fond. Prix modéré pour un bon locataire. S'adresser à

13 juin FIELD & Co. 30, Vieille Levée

A LOUER. Une maison en bois et à deux étages avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Carondelet, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez JOHN FRERET,

6 juin Rue Carondelet

QUARTIER GENERAL LEGION DE LA LOUISIANE.

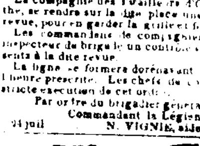

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1844.

ORDRE DE BRIGADE No. 6

EN obéissance à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes, et se réunira en grande tenue d'été, sur la Place d'Armes, le 25 août prochain, à 6 heures du matin, pour une revue d'inspection.

La compagnie des Tirailleurs d'Orléans, capitaine Borthe, se rendra sur la dite place une demi-heure avant la revue, pour en garder la grille et former les portes.

Les commandans de compagnies remettront au major inspecteur de brigade un contrôle exact des membres présents à la dite revue.

La ligne se formera dorénavant une demi heure après l'heure prescrite. Les chefs de corps sont chargés de la stricte exécution de cet ordre.

Par ordre du brigadier général,

Commandant la Légion de la Louisiane.

24 juil N. VIGNIE, aide de camp de service.

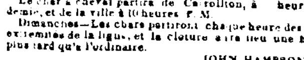

RAIL-ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET CARROLLTON.

A LA demande générale, la Compagnie a, le 23 du courant, changé l'heure des départs dans la soirée. A partir du samedi 1er juin, les départs sont fixés ainsi qu'il suit:

De Carrollton, à 4 h. et demie, au lieu de 4 heures

De la Nouvelle-Orléans, à 5 h. et demie au lieu de 5 h.

De Carrollton, à 7 heures, au lieu de 6 heures et demie

De la Nouvelle-Orléans, à 7 heures trois quarts, au lieu de 7 heures et un quart.

Le char à cheval partira de Carrollton, à heures et demie, et de la ville à 10 heures P. M.

Dimanches—Les chars partiront chaque heure des deux extrémités de la ligne, et la clôture aura lieu une heure plus tard qu'à l'ordinaire.

JOHN HAMPSON,

30 mai Ingénieur en chef

F. & J. LACOSTE, 105, Royale,

OFFRENT à vendre en débarquement du navire Créole arrivant du Havre:

Bas de coton, blancs et gris, diverses qualités pour femmes, gants fil anglais extra fins, [illegible] fil de laine, do fil d'Ecosse écrus et blancs, de soie, cravattes taffetas noir fin 7/8, de diverses étoffes et qualités, gilets de flanelle, bretelles de toutes qualités, étoffes d'été à très bas prix pour clore la vente de la saison, mouchoirs cholet, batiste, mais et à ourlets et rivière, shalls et voiles filet, mousseline de laine, mérinos, coutils blancs, bleus et nouveautés, rubans de velours et soie Nos. assortis, aussi pour border les souliers, peignes en corne, buffle et imitation écaille, boutons de nacre, métal, corne et agrafes.

Toujours en magasin, étoffes à rideaux, rouges, bleues et chamois—Un assortiment complet de parfumeries Houpeaux et autres.

Aussi:—Vins pour familles, diverses qualités, en barriques, demi barriques et caisses, vins généreux assortis, vin de Vermut de Turino, stomachique, vin du Rhin. Liqueurs assorties superfines, de Bajia Frères de Paris et Champion de Bordeaux, anisette du même. Un assortiment complet de bouchons pour bouteilles et damejeannes.

9 juillet

SMITH BRYAN,

Importateur de Marchandises Anglaises et Négociant en commission.

30, rue de la Douane.

REFERENCES:

Benjamin Story, Nouvelle-Orléans.
John Hagan, Snr. do
Alexander Gérant, do.
MM. Grinnell Minturn & Co, New York.
John Mullen & Co, do.
Isaac Low & Co, Liverpool.
James et Thomas Kennedy, Belfast, Irlande.
James T. Bryan, Magherafelt, do.

19 juin

AVIS.—Durant mon absence de la ville, M. Fred. Furst sera chargé de ma procuration.

Les personnes ayant affaire avec le Consulat Russe, s'adresseront à lui, au bureau du soussigné.

6 juillet E. JOHNS, 30 Gravier

CAFE de la Havane et sucre jaune, à vendre par

REYNAUD & FALLON,

24 ja 34 Tchoupitoulas.

PEAU de Veau français et cuir à semelle du pays, à vendre par REYNAUD & FALLON,

25 ja 34, Tchoupitoulas.

PETITS POIS au beurre—10 caisses petits pois à vendre par AUG. MOLIER,

26 juin—3 90, St Louis

VIN en barriques, rouge différentes qualités, à vendre par A. MOLIER, 90 St Louis

CHAMPAGNE de qualité supérieure à vendre par

AUGUSTE MOLIER,

90, St. Louis

HUILE d'olives en grandes bouteilles et 1/2 bouteilles de la marque de Magnini, à vendre par

AUG. MOLIER, 90 St. Louis

Nouvelle-Orleans:

JEUDI MATIN, 25 JUILLET 1844

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS

HENRY CLAY.

POUR VICE-PRESIDENT

THEODORE FRELINGHUYSEN.

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

1er. DISTRICT.	JACQUES TOUTANT,
2d	"	ZENON LAVERGNE,
3e	"	GEORGE S. GUION,
4e	"	LAFAYETTE SAUNDERS,
5e	"	JACQUES DUPRE,
6e	"	EDWARD SPARROW

" Notre symbole est notre palladium, notre vie, notre âme! nous ne l'avons jamais abandonné." Telles sont les paroles sacramentelles que prononce le *Courrier* d'hier. C'est fort beau; mais pourrait-on nous dire où est ce symbole? Eblouis que nous sommes des étincelantes et poétiques effusions du *Courrier*, nous n'avons jamais pu en saisir nettement les divers articles. Nous ne l'avons jamais lu formulé rigoureusement nulle part; et nous serions fort tentés de croire qu'il ressemble à un certain programme de l'hôtel de ville dont on fit grand bruit en France après la révolution de juillet et qui est toujours resté fort problématique. Quant à notre symbole à nous, nous l'avons souvent répété, et sous la forme la plus brève et la plus concise; il ne nous est donc pas difficile de le redire: " Bonne circulation nationale; Tarif de revenu avec protection pour l'industrie nationale; Distribution du produit des terres publiques; Délimitation des pouvoirs de l'Exécutif, élu pour un seul terme; Economie dans les dépenses du gouvernement et responsabilité de ses agents."

M. CLAY ET L'ANNEXION.—Les paroles les plus claires de M. CLAY deviennent souvent de la part des locofocos le texte des plus incroyables commentaires. Ainsi, dans sa lettre sur l'annexion du Texas, M. CLAY disait: "Je ne pense pas que le Texas doive être admis dans l'Union, comme partie intégrante, en opposition directe aux volontés d'une *portion considérable et respectable de la Confédération.*" La signification de ces mots n'est certes pas difficile à saisir; "cette portion considérable et respectable de la Confédération" désigne évidemment ceux des Etats de l'Union qui ne veulent pas de l'Annexion; eh! bien s'imagineraient-on que les locofocos ont été découvrir qu'il y avait là une avance, une flatterie pour les abolitionistes du Nord! L'Editeur du *Monitor* de Tuscaloosa, tout en relevant avec beaucoup de justesse cette absurde interprétation, s'est empressé de la soumettre à M. CLAY qui a répondu dans les termes suivants:

ASHLAND, 1er. juillet 1844.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu votre aimable lettre ainsi qu'un exemplaire du *Monitor*, et je vous en remercie. Vous avez parfaitement compris ma pensée, dans le passage de ma lettre sur le Texas où je parlais d'une grande et respectable partie de la *Confédération*; et vous aurez pu renforcer votre explication de ce paragraphe, en citant ce fait, savoir, qu'à la date de ma lettre, les Etats de l'Ohio, du Vermont et du Massachusetts s'étaient, presque à l'unanimité, déclarés contre l'Annexion; la Législature de la Georgie avait refusé de l'appuyer, et d'autres Etats paraissaient aussi opposés à cette mesure. Quant à l'idée que j'ai pu chercher à faire la cour aux Abolitionistes, elle est parfaitement absurde. Aucun homme aux Etats-Unis n'a été attaqué par eux de moitié autant que moi.

Je considère l'Union comme une grande association politique, et je crois que de nouveaux membres n'y doivent pas être admis au risque imminent d'une dissolution. Personnellement je n'aurais aucune objection à l'Annexion du Texas; mais certainement j'aimerais la moindre envie de voir l'Union actuelle dissoute ou sérieusement compromise afin d'acquérir le Texas. Si quelqu'un doit être contraire au but principal de ma vie publique, la conservation de l'Union sur en donner la ciel.

D'après les incidents qui se présentent en ce moment dans la Caroline du Sud, il est évident qu'il existe dans cet Etat un parti qui vise à la dissolution de l'Union et qui, dans ce but, se sert du prétexte que lui fournit le rejet de l'annexion du traité de M. Tyler. La Caroline du Sud, renforcée d'autres Etats esclavagistes, dans le cas d'une dissolution de l'Union, courrait peu à souffrir comparativement, mais il en est tout autrement de Kentucky, par exemple. La frontière de cet Etat du côté de l'Ohio touche sur un développement de cinq cents milles à trois Etats libres. Quelle serait sa situation si nous venions à subir la plus grande calamité qui pût nous frapper notre Nation?

Dans le Kentucky, la question du Texas ne causera aucun tort à la cause whig. Je suis heureux de voir par ce qui s'est passé dans le Clay Club de Tuscaloosa, qu'on espère qu'il en sera de même pour l'Alabama. C'a été un complot tramé par M. Tyler de la façon la plus étrange et dans un but mauvais, et l'explosion de ce complot n'a fait de tort qu'à M. Van Buren.

Je suis votre dévoué &c.

H. CLAY

M. POLK ET LE TARIF.—La citation que nous avons empruntée hier à l'un des discours de M. POLK, est assez explicite et prouve sans réplique l'hostilité du candidat locofoco contre le système protecteur, et cependant ce témoignage ne suffit pas, nous en trouverons un autre non moins positif dans un autre discours prononcé le 3 avril 1843, devant le peuple du comté de Madison, dans le Tennessee:

"La différence entre le parti politique auquel M. Milton Brown appartient et moi, est celle-ci: ce parti est le défenseur de la distribution et d'un Tarif protecteur; mesures que je considère comme funestes pour les intérêts du pays, et notamment pour les intérêts des Etats agricoles. Je les ai combattues toutes les deux énergiquement et en tout temps."

Nous en aurions encore un autre qui ne serait pas à dédaigner, dans une lettre de M. POLK, portant la date du 29 mai 1843:

WINCHESTER, 29 mai 1843.

AU PEUPLE DU TENNESSEE

Le but que j'avais en proposant au gouverneur Jones, à Carollville, de rédiger par écrit et de publier nos vues et nos opinions sur le Tarif, était d'établir bien clairement aux yeux du peuple notre position respective. Que mes opinions fussent déjà pleinement et distinctement connues, je ne pouvais en douter. J'avais, durant le temps où j'ai siégé comme représentant au Congrès, été *activement opposé au système protecteur*, comme mes votes et mes discours le prouveraient au besoin. Depuis que je suis sorti du Congrès, j'ai gardé les mêmes opinions. Dans la présente lutte pour gouverneur, j'avais avoué *mon opposition au Tarif du dernier Congrès Whig*, comme étant hautement protecteur de sa nature, et non pas adopté par ses auteurs comme un moyen de revenu. J'avais affirmé dans mes discours que les intérêts du pays et spécialement des Etats de production et d'exportation *demandaient son rejet*, et le rétablissement des principes de l'acte de Compromis de 1833.

JAMES K. POLK.

Du reste l'hostilité, ou plutôt *l'horreur* de M. POLK pour le Tarif est non seulement avouée, mais proclamée par les confidents intimes de ce candidat. L'*Union* de Nashville, l'organe officiel de M. POLK, s'exprime à ce sujet de la façon la plus catégorique:

" Nous désirons que l'on ait bien dans l'esprit que le Tarif oppressif de 1842 a été condamné par tous les vrais démocrates, et il ne l'a été par aucun d'eux plus formellement que par M. VanBuren,—que ses dispositions sont considérées avec horreur (*abhorrence*,) par M. Polk et tous ses amis, nous n'avons pas besoin de le répéter."

Mais ce qu'il y a de plus piquant dans la position que prend aujourd'hui M. POLK, c'est sans contredit son *amour* pour l'acte des compromis. Il ne manque pas dans ses discours, dans ses lettres, de redemander le rétablissement de cet acte; c'était bien autre chose en 1834. Alors il votait pour le *Rejet de l'acte de compromis* proposé par M. Hall, de la Caroline du Sud. Admirable exemple de la consistance des opinions du candidat de nos adversaires! C'est un fait que le peuple ne doit pas oublier; car, pour emprunter les paroles de M. Clayton du Delaware, M. Polk " a une tentative pour anéantir les intérêts de tous les membres de la classe laborieuse, et cette classe doit pour cela se souvenir de lui."

CHRONIQUE LOCALE.

M. THOMAS BARRETT, le nouveau collecteur du port de la Nlle. Orléans, a reçu hier, si nous sommes bien informés, sa commission de Washington. Il doit en ce cas, entrer en fonctions ce matin même.

Cour Criminelle—Il n'y a eu hier qu'une seule affaire, celle de J. H. McCormick accusé d'assaut et batterie sur la personne de M. John C. Mosely. Le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Samuel Pierce, Abell Hall et Thomas Bernum, arrêtés pour s'être furtivement introduits dans un chantier de la rue de la Commune, ont été condamnés par le recorder intérimaire Caldwell à trente jours d'emprisonnement dans la maison de travail.

William Collins et Adolphe Haines ont été condamnés hier par le recorder Genois, à trente jours d'emprisonnement dans la maison de travail pour vagabondage.

Charles Cammeyer, accusé d'avoir battu cruellement une esclave, a été envoyé hier, par le recorder intérimaire Caldwell, en Cour Criminelle.

Charles, esclave du Dr. Slade, a été traduit pardevant le haut constable de la seconde Municipalité, sous la prévention d'avoir recelé une boîte de thé volée par un autre esclave.

Etienne Fortier, h. c. l. a été arrêté hier par les officiers de la seconde Municipalité, sous la prévention d'avoir battu et cruellement maltraité trois de ses esclaves. Il sera examiné ce matin devant le Recorder.

Les malles arriérées nous sont arrivées hier.

On nous prie d'insérer la communication suivante dont nous recommandons particulièrement la lecture aux pseudo-démocrates.

Extrait du discours de M. Clay sur le tarif, prononcé le 30 mars 1824, dans la Chambre des Représentans du Congrès des Etats-Unis.

Le principe du système que nous examinons a été sanctionné par l'autorité des hommes les plus sages et les plus vertueux de tous les siècles, aussi bien dans les pays étrangers que dans notre propre pays; par l'autorité d'Edouard, d'Henri-le-Grand, d'Elizabeth et de Colbert, en Europe; et en Amérique, par celle de nos Franklin, Jefferson, Madison et Hamilton.

Mais ce principe s'appuie encore d'une autorité plus haute et plus imposante que celles que je viens de citer, tout illustres qu'elles sont; je veux parler du génie, roi de l'époque; de cet homme extraordinaire qui a laissé derrière lui les Alexandre et les César, à une distance infiniment plus grande que celle que ceux ci avaient mise entr'eux et leurs devanciers; de cet homme étonnant qui, soit qu'il décidât du sort des nations, soit qu'il distribuât les royaumes entre les membres de sa famille, comme un fermier de la Virginie partage ses terres entre ses enfans, soit que nous le considérions sur l'affreux rocher de Ste. Hélène, où l'avait relégué la cruauté et l'injustice de ses indignes vainqueurs, est toujours l'objet de la plus vive admiration: cet homme paraît avoir compris, avec la rapidité de l'intention, les vrais intérêts des Etats, et avoir su développer d'un seul mot les ressorts secrets de la politique des cabinets: (ici, M. Clay cite un extrait de Lascases, qui prouve qu'en imposant des droits sur les importations, le principal objet de Napoléon était de protéger l'industrie domestique, et que la vraie politique de toute nation possédant de grandes ressources naturelles devait être de protéger sa propre industrie. Le même extrait explique de quelle manière Napoléon, en prohibant l'importation des objets de fabrique étrangère, avait naturalisé en France les fabriques de coton.)

PHILADELPHIE.—Tout était tranquille à Philadelphie. Le dimanche, 16, le service divin a été célébré à St. Philippe de Nery, sans le moindre mouvement. Le jour précédent, on avait fait courir le bruit que la prison de Moyamensing devait être attaquée pour mettre en liberté les personnes arrêtées; on ajoutait que le signal de l'attaque serait donné par une fusée. Le soir une fusée fut tirée, ce qui causa quelque inquiétude, et le général Roumfort se rendit sur les lieux avec la troupe; mais il ne trouva rien et il put se convaincre, après un examen attentif des lieux, que c'était ou une simple rumeur ou une mauvaise plaisanterie.

En attendant, l'investigation se poursuit, et d'importantes arrestations ont lieu. Des listes de souscriptions se couvrent de signatures pour venir au secours des veuves et enfans des miliciens et soldats.

On lit dans le *Richmond Whig* du 15:

" Le bruit court, et l'on y croit généralement, que M. Andrew Stevenson a tout récemment reçu une lettre du Général Jackson, avouant que le Tennessee était perdu décidément pour Polk et Dallas pour Clay, et que ce dernier serait certainement élu, mais qu'il fallait faire bonne contenance pour tenir le parti en haleine jusqu'en 1848."

OHIO.—Les meetings dans l'Ohio sont à peu près comme dans l'Etat de New-York, et c'est tout dire.

Tout récemment une assemblée du Clay Club du comté de Cayuga, N. Y. a été haranguée par M. Spencer d'Albany, lequel avait vivement soutenu en 1840, les prétentions de M. Van Buren et qui maintenant travaille tout aussi activement pour Clay et Frelinghuysen.

NEW YORK.—L'enthousiasme est incroyable dans tout l'Etat de New York. Dans toutes les localités, on tient des meetings où une on n'en avait pas encore vu pour le nombre et la vivacité des démonstrations. Celui qui était réuni à Syracuse, comté d'Onondaga, ne comptait pas moins de vingt-cinq mille spectateurs disent les journaux de New York que nous avons sous les yeux, et les autres localités en proportion.

VIRGINIE.—Il règne partout dans la Virginie une extrême animation. Les deux partis sont fort bien organisés et tous les sujets politiques sont pleinement discutés. En Virginie comme dans la plupart des Etats du Nord, on choisit pour électeurs les meilleurs orateurs de l'Etat, lesquels parcourent en tous sens leurs districts électoraux, convoquant partout des assemblées et faisant partout des discours et soutenant des discussions chaque fois que les adversaires veulent y prêter. Ce profit a un bon effet, et nous ne [illegible] que recommander [illegible] comme excellente. Notre parti a tout à gagner à la discussion, parce que les principes sont purs et inattaquables et l'on peut en affronter sans crainte d'être démenti, que le [illegible] procédé de l'ignorance.

Un journal locofoco de Washington allègue que la presse whig de la Nouvelle-Orléans est "cherchant à intimider par la violence de ses menaces les juges d'élections locofocos."

Tout le monde sait ici que c'est une atroce calomnie; mais les journaux locofocos ne la rectifieront pas moins comme un fait certain, et une foule de pauvres diables y croiront fermement, ne pouvant supposer tant de duplicité dans leurs organes. Voilà pourtant comme on entretient l'erreur et la division. Si tous les journaux étaient honnêtement unis, si nous les discussions des principes en écartant à jamais le[s] amplifications de rhétorique, il y aurait dans le monde plus de charité, plus de moralité [illegible] et le monde y gagnerait sauf ceux qui vivent de désordre et d'agitation.

Horrible assassinat à Hoboken. [illegible] *Journal of Commerce:*

"Un M. Martin, artisan dernièrement arrivé de Holstein, a été trouvé assassiné samedi dans le voisinage d'Hoboken, à un mille et demi du village. Le corps a été trouvé dans un lieu écarté recouvert de pierres. Le défunt passait pour avoir de l'argent et une fort belle montre. Un allemand nommé Meggar a été arrêté sur quelques soupçons. L'examen du cadavre a prouvé que le malheureux avait reçu plusieurs coups d'une arme tranchante et une balle à travers le cœur."

Une nommée Sarah Smith a été arrêtée à New York sous l'accusation d'avoir assassiné un nommé John Emery son amant, en le frappant avec un marteau sur la tête. Les preuves paraissent fortes, mais on la croit dérangée.

Il y a eu dernièrement dans le Vermont un ouragan accompagné d'inondations, qui a fait de grands ravages. Une voiture a été précipitée dans une rivière, et un des passagers, Mme. Whitney s'est noyée. Les autres ont été sauvés.

Le *New-York Herald* publie une bulle du Pape Grégoire XVI, dirigée contre la dissémination de la bible parmi le vulgaire.

HAITI.—Nous trouvons dans le *Courrier des Etats-Unis* une lettre de Haïti, sous la date du 21 juin, que nous jugeons utile de reproduire à cause de l'opinion qui y est ouvertement manifestée sur l'avantage du protectorat de la France.

A M. F. GAILLARDET,

Editeur du *Courrier des Etats-Unis.*

HAITI, 21 juin 1844.

Monsieur:

Je vous ai écrit une lettre de Port-au-Prince, le 25 mars, et je vous ai annoncé les événemens divers qui sont arrivés dans la république haïtienne, depuis que M. Hérard-Rivière parvint à la présidence. Je vous signalais l'existence, alors, de partis bien distincts qui, tous professant la même doctrine en ce qui concerne la nationalité, avaient des idées tout-à-fait différentes sur le mode d'administration du pays; je vous faisais connaître les menées sourdes et ténébreuses des mystères et de leurs chefs, les idées républicaines des libéraux qui, néanmoins, compromettaient leur avenir politique par leur peu d'énergie, leur égoïsme, et la versatilité de leurs opinions; je vous annonçais la mort civile de l'assemblée constituante, et la marche de M. Hérard-Rivière contre la partie de l'est qui s'est séparée de l'ancienne colonie française, pour s'ériger en république dominicaine; je vous disais, enfin, que l'on ne pouvait prévoir l'issue de cette lutte entre le despotisme et la liberté, entre l'ignorance et les ténèbres, entre les noirs, enfin, et les hommes de couleur.

Le premier acte du président Guerrier fut d'envoyer, à Santo Domingo, M. Celigny Ardouin, homme connu dans cette partie par ses procédés, et généralement détesté; on ne pouvait pas faire choix d'un plus mauvais commissaire. Sa mission n'eut aucun résultat.—Elève de Machiavel, il venait pour diviser les enfans de la même famille; il venait exciter chez les Dominicains la haine des hommes de couleur, déjà importée par les Haïtiens.

Depuis son départ, et il n'eut pas l'honneur de descendre à Santo Domingo, on fait croire aux noirs espagnols que l'on veut vendre leur pays aux blancs: on leur inspire de la haine contre les Français, et on expose cette partie à périr dans des convulsions terribles.

La partie espagnole est incapable de se gouverner seule; livrée à elle-même et manquant d'hommes énergiques et capables, elle serait envahie par les noirs de l'ouest qui, là aussi, s'agitent pour éloigner et faire périr la civilisation.

Il faut, à la république dominicaine, le protectorat d'une puissance étrangère; celui de la France a été demandé par la junte gouvernementale. On attend tous les jours, avec impatience, la nouvelle de la reconnaissance de cette république et de l'acceptation du protectorat.

Ce serait la planche de salut des hommes de couleur de l'île, s'ils voulaient s'entendre, s'ils voulaient s'allier franchement et loyalement à ceux de l'est, où la population noire, petite, docile et ignorante, est moins à craindre que celle de l'ouest.

Le protectorat peut sauver Haïti, et je me propose, dans une prochaine lettre, d'en exposer l'urgence et les bienfaits.

Sans lui, le sort le plus affreux nous est réservé;—nous serons absorbés par les noirs; nous nous diviserons éternellement sans pouvoir nous entendre; l'anarchie et la barbarie la plus complète se répandront du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est; le pays périra, et les hommes de couleur seront, comme leurs pères, victimes de leur aveuglement et de leur égoïsme.

Je me joins à vous, monsieur, et à plusieurs de mes compatriotes, pour sauver mon pays de ce naufrage dont il est menacé.

Daignez agréer, etc. R. G.

Un navire arrivé dernièrement à Key West rapporte que les noirs avaient pris possession de l'île, et détruit tous les blancs. Cette nouvelle ne nous semble mériter aucune confiance.

AVIS.—En s'adressant aux Cours de District de Paroisse et de Commerce, les personnes qui ont obtenu des certificats de naturalisation du juge Elliott, [illegible] pour être [illegible] elles y ont droit d'après la loi, [illegible] à payer.

Variétés.

AU JOUR LE JOUR.

XXVI.

Voyez les numéros des 30 et 31 mai, 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26, 27 et 28 juin, 6, 9, 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 20, 22, 23 et 24 juillet.)

7 janvier 1824.

Hier, à cinq heures du soir, le salon de M. Simon était éclairé comme le jour où cette histoire a commencé; la salle à manger était prête pour un dîner assez nombreux. M. Simon était au coin de son feu, tisonnant, selon son habitude, et de temps en temps regardant la pendule, dont l'aiguille ne marchait pas sans doute assez vite au gré de son impatience. De l'autre côté de la cheminée, Sabine était assise dans un vaste fauteuil. Ce n'était plus la jeune fille du premier jour, la jeune fille au regard hautain, au sourire dédaigneux, portant haut sa beauté, et ne cherchant point à déguiser l'ennui qu'elle éprouvait, c'était une enfant pâle et faible, affaissée sur elle-même, avec un doux sourire aux lèvres, le regard vague et cependant radieux, absorbée dans une pensée qui ne laissait plus de place à l'ennui.

Quant à Mme Simon, elle allait et venait comme au premier jour, arrangeant, ordonnant, faisant sa maison belle et parée. De temps en temps, et comme le premier jour, elle s'arrêtait pour regarder Sabine; mais ce n'était pas ce regard mécontent et inquiet avec lequel elle avait accueilli ce jour-là les acclamations de sa pupille; c'était un regard tout plein de joie sereine, qui se complaisait à voir la joie douce et calme de ce cœur qui avait tant souffert. A chaque nouvelle approchait lentement de Sabine, déposait un baiser sur son front. La jeune fille relevait ses yeux, souriait à sa tutrice avec un doux mouvement de tête. M. Simon regardait cela du coin de l'œil; sa femme allait à lui, lui prenait la main en lui envoyant de son côté un sourire qui voulait dire: merci, et tous trois reprenaient leur silence et leur heureuse rêverie.

Cependant l'heure se passait, et les convives arrivèrent bientôt; quelques jeunes filles, dont n'était pas Mlle Aurélie de B..., quelques amis sérieux, parmi lesquels se trouvait le bon docteur dont je vous ai parlé. On parlait bas, on se faisait de petits signes d'intelligence; chacun semblait dans la confidence d'un bonheur dont chacun semblait vouloir réserver la surprise aux autres. Six heures sonnèrent, et à ce moment, Sabine, à son tour, regarda la pendule, et il se glissa une sorte d'inquiétude parmi tout ce monde. Ce fut alors que Mme Simon prit son mari à part et lui dit:

—Est-tu sûr que ta lettre soit arrivée à Silvestre?

—Allons, repartit M. Simon en s'adressant au docteur qui s'était approché, voilà ma femme qui va me faire une querelle et me prendre pour un imbécille parce que notre grand vainqueur est en retard d'une demi-minute. Tu sais très bien, continua M. Simon en s'adressant à sa femme, qu'à supposer qu'il n'y ait pas eu un obstacle grave comme un lien de taille, qu'on suppose qu'il n'y ait pas eu un retard d'une seconde dans les allées et venues de nos enfants gens, Silvestre ne peut être ici qu'à six heures au plus tôt.

Mme. Simon ne put retenir un petit mouvement d'impatience; elle avait tellement peur de voir gâter par le plus petit accident un bonheur si difficilement acheté, qu'elle ne put s'empêcher de dire à son mari:

—Le mieux était d'aller le chercher en personne.

—Je vous en fais juge, dit M. Simon au docteur. D...., l'un des témoins de Silvestre, est venu ce matin, m'apportant une lettre de Silvestre, et la lettre la plus extravagante, où il disait qu'il était prêt à se tuer pour le bonheur de Sabine, enfin la lettre d'un fou. D....., après m'avoir raconté ce qui était le résultat de notre jeune homme avec le marquis, m'a appris que Silvestre est demeuré à Corbeil, et qu'il attendrait des ordres. Il est certain que je pouvais partir avec D...., je l'avoue, j'avais le corps, et la tête et les jambes brisés de mes courses d'hier, d'ailleurs D... est un charmant garçon qui a eu beaucoup à Silvestre, je lui ai dit qu'il me le ramène aujourd'hui à 6 h., et je lui donne un mot à cet effet.

—C'est précisément ce qui m'alarme, dit Mme. Simon; que lui as-tu écrit?

—Je lui ai écrit ce que je devais lui écrire.

—Imaginez-vous, docteur, dit Mme Simon, que voilà plus de six heures qu'il ne veut rien me dire de ce que contenait ce malheureux billet. Oh! ces hommes! mèle, il est insupportable!

Le docteur se prit à rire, et dit à la mère:

—Mon cher ami, prenez y garde, a écrit est en cas de maladie, et votre discrétion pourrait aussi être les frais de visites.

—A bon docteur, dit Mme Simon, ne plaisantez pas; voyez comme Sabine semble déjà inquiète à sa faute.

—Bon, bon, dit le docteur, elle a la main dans la poche de sa robe, dans la poche de sa robe, il y a la lettre de Silvestre, ne pouvant pas la relire devant tout le monde, elle la touche, c'est comme un avare qui s'assure de la présence de son trésor, et il vous la regardera bien, vous devez voir que ses yeux sont très, son front, tout son être est éclairé. Ne soyez pas, mon Dieu, qu'il m'aime!

—Je m'explique, dit Mme Simon, que tout cela ne l'occupe pas encore une fois en [illegible] des, ni de la peur, il y a quoi ce n'est pour un motif [illegible] mais c'est, car il ne veut pas dire ce qu'il a écrit.

M. Simon prit la main de sa femme et lui dit:

—Allons, voilà le docteur qui va m'amener pour tout de bon de ton état. Puisque tu le veux, je vais te dire mot pour mot, voici ce que j'ai écrit à Silvestre: Je vous attends dîner, ne pas lever du magasin, qu'on ne soit pas écrit, et ce serait ma foi le plus éloquent, mais c'est précisément parce que cela ne tient en ces quatre mots: "Venez dîner, malheureux! Venez dîner!"

Et puis? dit Mme Simon d'un air stupéfait

—Et puis?

—Comment, reprit Mme Simon, pas autre chose?

—Pas autre chose, dit le mari, repartit M. Simon, ce serait pas grand chose à quoi peut le faire de Sabine que ce marquis a été assez indiscret pour [écrire à] et je prie de la part de M. de Bellestar, pour qu'il la montra à Silvestre. S'il n'est pas cela il ne vient pas c'est qu'il est perdu ou mort.

Ce dernier mot, bien que prononcé à voix basse, arriva jusqu'à l'oreille de Sabine, qui tressaillit et regarda avec anxiété le petit groupe, qui s'en est complu à la voir qu'on voit nécessairement de parler d'elle.

Mme Simon vit ce mouvement et courut vers sa pupille; le docteur la retint en lui disant tout bas:

—Point de ces enfantillages, il n'y a rien à faire à une de ces gens comme elle qui vouloir les rassurer. Seulement il y a eu dans tout ceci une chose fort mal faite. Puisque le grand vainqueur ne pouvait arriver qu'à six heures, il fallait dire qu'on ne pouvait arriver qu'à neuf.

—Oh! dit M. Simon, empêchez donc les femmes de dire ce qu'elles ont sur la langue. La mienne est à moi qui ai eu le malheur de calculer devant Mme. depuis combien il fallait de minutes à D.... pour aller de chez moi à l'embarcadère du chemin de fer, combien de temps pour aller de Paris à Corbeil, combien de temps pour lire les lettres, combien de temps pour revenir de Corbeil à Paris, et du Jardin des Plantes ici. Tous ces calculs nous menait juste à six heures, à la condition, comme je vous le disais, que le cheval du cabriolet aura marché comme s'il avait été commandé, et qu'il n'y aura pas eu un omnibus qui aura barré le chemin pendant quinze minutes, à la condition, par conséquent, que D.... aura pu prendre le premier convoi; à la condition enfin.... que sais-je, moi! Et voilà ma femme qui, dans l'enthousiasme de sa joie, va dire à Sabine que Silvestre sera ici à six heures, comme si c'était une chose aussi certaine qu'il est certain que M. de Bellestar a le nez cassé! Heureusement que Sabine est plus sage qu'elle, et qu'elle m'a parfaitement compris, lorsque je lui ai dit tous les obstacles qui pouvaient empêcher Silvestre d'arriver à une heure dite.

—C'est égal, fit le docteur, ce n'est pas heureux, il fallait qu'il fut impossible qu'il arrivât. Les amoureux ne tiennent pas compte des obstacles qui vous arrêtent, ils ne tiennent compte que des obstacles que l'on surmonte; enfin le mal est fait, et comme il ne faut pas l'aggraver, il ne faut pas avoir l'air d'attendre une arrivée possible. Faites servir votre dîner, je me charge de dire à Sabine que Silvestre ne peut être ici avant deux heures.

Mme Simon quitta le salon pour donner l'ordre de servir, et le docteur s'approcha de sa belle malade.

Sabine ne lui demanda pas de vive voix ce qui venait de se passer entre lui, son tuteur et sa tutrice, mais le docteur s'empressa de répondre à la question que lui faisaient les yeux inquiets de la pauvre enfant. Plus d'une fois Sabine sourit au récit plaisant que fit le docteur de la querelle de l'avoué et de sa femme, et quand il eut fini, elle lui répondit doucement:

—Ils sont si bons! et vous aussi docteur, et tout le monde!

—Ah! qu'on est heureux d'être heureux! Vous le voyez, tout est beau, tout charme et tout plaît!

Un annonça que le dîner était servi. Le docteur prit le bras de Sabine et se plaça à côté d'elle; cette place ne lui avait pas été destinée, et comme Mme. Simon allait désigner celle qui était à sa droite, un signe imperceptible du médecin lui apprit qu'il voulait rester près de la jeune fille. C'était dire à Mme Simon qu'il croyait sa présence et son entretien nécessaires à la malade, et cette petite précaution alarma Mme Simon.

Un nouveau signe du docteur l'avertit de ne point regarder sa pupille avec l'air d'inquiétude qui se peignait sur son visage, et le dîner commença.

(*La fin à demain.*)

FREDERIC SOULIÉ.

NOUVELLE-ORLEANS, 24 juillet 1844.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez insérer dans votre plus prochain numéro la lettre suivante; vous obligerez

Vos tous dévoués,

Les artistes réunis du Théâtre des Variétés:

GABICI, DAVID, SAGNIER, IMBERT, DUPRÉ.

AU PUBLIC.

Par un concours de circonstances indépendantes de sa volonté et qu'il ne lui a pas été permis de prévoir, Monsieur Deschamps, voulant tenir aux obligations qu'il avait contractées envers les différents artistes qu'il avait engagés, se trouve forcé de faire l'abandon de sa salle de théâtre à ceux-ci, qui jusqu'au 15 octobre prochain joueront pour leur compte, afin de se récupérer des pertes que leur font éprouver les embarras soudainement survenus dans l'administration.

Jusqu'au 15 octobre donc, M. Deschamps a l'honneur de prévenir le public que tous les billets d'abonnement sont suspendus, et qu'après cette époque, il espère répondre aussi aux obligations prises à l'égard d'un public qui lui avait si bienveillamment prêté son généreux concours.

Comme les artistes se chargent, au moins momentanément, des dépenses que nécessite l'exploitation du théâtre, il est bien juste qu'ils jouissent des bénéfices, si toutefois il y en a quelques uns, surtout quand ils travaillent pour *rattraper le temps perdu*.

De leur côté, les artistes réunis du Théâtre des Variétés ont l'honneur de remercier le public de l'accueil et des encouragemens qu'ils en ont reçus jusqu'à ce jour; ils feront tous leurs efforts pour en mériter la continuation; et enfin ils espèrent que la position toute particulière dans laquelle ils se trouvent actuellement, est une recommandation de plus auprès d'une population libérale et amie des artistes.

PIERRE DESCHAMPS, Directeur.

Nouvelle-Orléans, le 25 juillet 1844.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Barque Rose Standish, Spencer, Rotterdam. — J P Whitney & co

Brick T Street, McConnell, Havane. — Reynaud & Fallon

Goël. Banner, Frederick, Key West & Savannah, capitaine

ARRIVES

Navire St Louis, Marks, de Philadelphie.
Barque Cornelia, Young, de Kingston, Jam.
Barque Albione & Eliza, Higgins, de Boston
Barque Weskeag, Spaulding, de Marseilles.
Brick Fancy, Faira, de Campêche
Goël. Equity, Morgan, de Matamoros
Goël. Atrevida, [illegible], de Vera Cruz.
Steamer Jas. Hilley, Reynolds, Mobile
Steamer J M White, Converse, de St Louis.
Steamer Yazoo, Brenham, de Vicksburg.
Steamer Music, Streck, de Lafourche.
Steamer Fame, Martin, de la Balise.

ARRIVÉS AU NOUVEAU BASSIN.

Goël. Generalissimo, Black, de Biloxi.
Goël. Lois, Perry, de Pensacola.
Goël. Elizabeth, White, de Biloxi
Goël. Fanny, Theodore, de Bonfouca.
Goël. Liberty, Joe, de Bonfouca.
Goël. Pomme d'Or, Hode, de la rivière Amite.

DERNIERES DATES.

Boston	juil 16	Londres	juin 21
New-York	juil 16	Liverpool	juin 21
Philadelphie	juil 16	Paris	juin 19
Baltimore	juil 16	Havre	juin 19
Washington	juil 17	Bordeaux	juin 18
Charleston	juil 19	Vera-Cruz	juin 4
Havane	juil 11	Mexico	juin 24
Galveston	juil 6	Tampico	juin 4

JOURS DE DEPART DES PAQUEBOTS A VAPEUR

	De Liverpool	d'Amérique
Hibernia,	4 juillet	1 août
Great-Britain,	13 "	1 "
Caledonia,	19 "	16 "
Acadia,	4 août	1 sept
Great Western,	17 "	14 "
Britannia,	19 "	16 "
Great Britain,	21 "	20 "
Hibernia,	4 sept.	1 oct
Great-Western,	13 oct.	9 nov.
Great-Britain,	19 "	16 "

DECEDE hier matin, à 6 heures et demie EDMUND MURPHY, père, âgé de 64 ans, et résidant de cette ville depuis 24 ans. Les funérailles auront lieu ce matin à 9 heures, et partiront de la dernière résidence du défunt, rue du Bayou entre celles Villeré et Robertson. Les amis de la famille et ceux de son gendre Rodolphe Rousseau, sont respectueusement invités à y assister.

L'attention des spéculateurs est appelée sur la vente de propriétés de valeur située à Lafayette, faubourg des Religieuses, qui sera faite par MM. Hewlett & Canal, aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Banks. Les acquéreurs seront mis en possession, à leurs frais, par M. Boisson, arpenteur de la paroisse Jefferson. 25 juillet

Compagnie des Architectes de la Nlle Orléans.

LES actionnaires de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle Orléans, sont invités à se réunir au Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, lundi prochain 29 courant, à 6 heures précises p. m., pour affaires importantes.

De la part de plusieurs actionnaires

25 juillet—4t 25 26 27 29

A VENDRE—La jolie MAISON DE CAMPAGNE, neuve et bien construite, ainsi que le terrain, située à l'encoignure des rues Julia et Philippa. La maison contient trois chambres et un cabinet, elle est construite en briques et a une galerie devant et une autre derrière, une cuisine à deux étages avec des chambres et domestiques. Pour plus amples informations s'adresser au [illegible]

C. DENEUFBOURG.

Encoignure des rues Richard et Constance.

[illegible] juillet—3ps

CORDES—Les soussignés ont reçu par consignation, [illegible] rouleaux cordes d'emballage et du corset, qu'ils sont autorisés à vendre à des conditions raisonnables.

DITTRICH & SHANNON.

25 juillet 28, Poydras

FOIN—De premier choix, venant de North River, et bien emballé pour l'exportation, à vendre par

DITTRICH & SHANNON.

2 juil 28 Poydras

THE. En boîtes de 13 livres, Young Hyson, à vendre à bon marché et pour du comptant, par

DITTRICH & SHANNON

25 juillet 28 Poydras

SAVON—De Boston, No. 1, brun, à vendre à bas prix par DITTRICH & SHANNON

[illegible] juillet 28, Poydras

TOILE, CORDE ET FICELLE D'EMBALLAGE—1,200 [illegible] de Maysville et Lafton P[ower] Loom, [illegible] à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,

77 Tchoupitoulas

FARINE—300 barils farine fraîche et superfine, à vendre par SHULTZ HADDEN & LEACH

2 juil 77 Tchoupitoulas

FIL DE CARRET. 250 rouleaux à vendre par

SHULTZ HADDEN & LEACH,

25 juil 77 Tchoupitoulas

MELASSE—[illegible] à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co.

4 juil 32, Bienville

SUCRE—convenable pour le détail, le premier qualité en boucauts, tierçons et barils à vendre par

A. GORDON, WYLIE & Co.,

24 juil 32 Bienville

CIGARES de la Havane—30 milliers Cigares de la Havane, qualités assorties, en débarquement du brick Uncas et à vendre par E. JOHNS & Co.

20 juil 30 Gravier

RESTAURANT DE LA BOURSE.

MESSIEURS LARBONCHE & FLECHE, feront bouillir de la Tortue, au Restaurant de la Bourse, rue de Chartres, tous les jours [illegible] 24 juillet. On sera servi à raison de dix sous le plat. Ce restaurant sera pourvu de toutes espèces de vins, et tout ce qui [illegible] 24 juil—2

AUX PROPRIETAIRES DE PRESSES A COTON &c.

LES soussignés, agens de l'atelier de charron, [illegible] MM. G. W. Wilson, J. Clarke & [illegible] à Philadelphie, sont prêts à envoyer des ordres de machines à vis en commencement de l'automne—Prêtes à [illegible] les pièces en fer sur les lieux, [illegible] et par le matériaux. Ceux [illegible]

[illegible] W. M. LEE[illegible] & Co., 73, Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE.—[illegible] caisses sucre brun de la Havane, en débarquement du brick Uncas, à vendre par [illegible] juil L. CANTIN, 34, Gravier

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—3000 caisses en magasin, comprenant un assortiment complet de chaussures [illegible] de saison, à vendre par

24 juil R. O. HORAN, 14 Douane

MARCHANDISES DU PAYS—[illegible] de Hamilton, 12 do stripes [illegible] Methuen, [illegible] blanche 4/4, 18 balles de [illegible] 6 balles de [illegible] Tweed et Hamilton, 10 balles [illegible] à vendre par

WM. FROST & Co., 29, Vieille Levée

PAPIER. Rames papier à envelopper, [illegible] 30 à [illegible] et 20, do à envelopes [illegible] à vendre par

WM. FROST & Co. 29, Vieille Levée

ARTICLES DIVERS.—[illegible] caisses savon de Boston, [illegible] chandelles, et 150 demi caisses dito.

[illegible] sacs café vert, de Rio,

[illegible] gallons huile de baleine raffinée, en barriques et [illegible], 800 gallons idem d'hiver, blanche et naturelle.

50 barriques saleratus.

En magasin et à vendre par Wm. FROST & Co.,

24 juil 29 Vieille Levée.

$100 DE RECOMPENSE

CENT piastres de récompense seront données par le soussigné à quiconque donnera des informations qui pourront faire découvrir [illegible] barils de farine volés sur la Levée [illegible] T. Street, pendant son chargement pour la Havane, vers le 18 ou 20 juin dernier.

REYNAUD & FALLON,

23 juillet 34 Tchoupitoulas

ON demande quelques bons [illegible] nègres, pour aller à la campagne. S'adresser à

B. & A. SOULIE,

22 juil 45 rue Conti—au 1er

CIGARES—30 000 cigares de la Havane, en débarquement du brick Uncas, à vendre par

23 juil J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.

SUCRE—blanc, brun, et jaune, en magasin, à vendre par

J. M. CABALLERO,

4 juil 22 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—De toutes qualités, constamment en main, à vendre par

J. M. CABALLERO,

21 juil 22, Vieille Levée

ARTICLES DIVERS.—En magasin et à vendre par le soussigné—100 caisses sucre blanc de la Havane et Porto Rico, 100 do sucre jaune; 150 do sucre brun; 350 sacs meilleur café vert; 20 damejeannes miel; 100 balles tabac en feuille de la Havane, enveloppes et tripes; 20 barils amidon de la Havane; 2 surons indigo de Caracas; 25,000 cigares Hugues; 3000 M-galias, Canones et petits cigares.

F. LAMPRE, 35 Vieille Levée.

TABAC en feuilles de la Havane, 10 balles tabac pour capes et tripes, reçues par le brick Uncas, à vendre par

FRANCIS LAMPRE,

24 juillet 35, Vieille Levée

CONFITURES—6 barils pâte de gouave de la Havane, à vendre par F. LAMPRE,

23 juillet 35, Vieille Levée

FOIN—150 balles foin de la rivière du Nord, en débarquement du navire Oswego de New York, à vendre par HULLIN & WOODRUFF,

23 juillet 60, Camp

CHAPEAUX de Campêche à vendre à bas prix par

2 juil FROST & Co. 10 Magasins

BRODEQUINS, etc.—2000 paires brodequins de cuir rouge; 3000 do kip, 250 do de pour enfans, à vendre par

23 juil FROST & Co. 10 Magasins

Rubans! Rubans!

LES soussignés reçoivent en ce moment par le navire Oswego, un grand assortiment de Rubans en satine unis et taffetas, dans les couleurs suivantes: bleu, blanc, rose, cerise et ponceau Nos. 1 1/2, 2, 3, 4, 5, 9 et 12 et même numéro en noir pour fabricants de cercueils.

Aussi:

Shalls en barège 12/4 écharpes, filet blanc et noir 8/4, 10/4, 12/4 pour shall, bobinet blanc et noir en soie, mouchoirs pour voiles et pèlerines; dentelles fil de toutes les largeurs, blanches et noires, dito en soie, dito en coton, étamine pour deuil, batiste écrue, velours coton noir, gants de peau et en soie pour dames, dito en fil pour hommes et enfans, mousseline suisse de 3/4 à 12/4 de large, unie et brodée, mousseline à moustiquaire et à rideaux, mouchoirs de batiste, toile d'Irlande, bas anglais et allemands, chaussons, dito bretelles [illegible] de la fabrique de Ratier à Paris, dito inférieures, mouchoirs français, ging cotons, coutil à matelas, mérinos français et anglais, coton à coudre, boutons, épingles en [illegible] pour cheveux, colliers dito, bracelets dito, ornements de tête dito, peignes à tourtes, dito rubans blanc et couleurs pour chapeaux &c.

Constamment en magasin—articles pour habitation et pour domestiques, caissons des meilleures marques, agrafes, plaques et autres. DAVID & CHAPUS,

24 juillet 93, rue de Chartres.

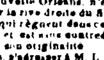

HOTEL ST. JEAN-BAPTISTE

MESSRS. TEMPIER & BOUSQUET ont l'honneur d'informer le public que la propriété de M F Bousquet, située à la paroisse St Jean Baptiste, a été tout récemment mise à neuf et distribuée de manière à servir d'Hôtel dans cette paroisse. Les personnes qui désireront s'absenter durant la saison des maladies, trouveront un établissement convenable tant sous le rapport de la salubrité que de sa proximité de la Nouvelle Orléans, n'étant éloigné que d'environ 40 milles, sur la rive droite du fleuve. Outre l'élégance et la propriété qui règnent dans cet Hôtel, il réunit une foule d'agréments et est sans contredit le seul établissement de ce genre par son originalité.

Pour renseignements, s'adresser à M. L. GIRARD, encoignure Bourbon et Conti. 23 juil—10

HOTEL D'ORLEANS.

Rue de Chartres

ENTRE TOULOUSE ET St. LOUIS.

A. TTE. GEORGES, propriétaire de cet établissement a l'honneur de prévenir le public, qu'à partir de ce jour, elle a réduit le prix de la pension pour déjeuner et dîner à cinq piastres par mois, [illegible] pour le reste de la saison; qu'elle tient également des chambres garnies dans le nouvel hôtel, et qu'elle continue de prendre des pensionnaires au dehors à des prix modérés.

16 juil—1m

[illegible]

Le navire OSWEGO, capt. Wood, de New York, est maintenant en déchargement en face le marché à la viande.—Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.

23 juil HULLIN & WOODRUFF

Les consignataires suivants du navire Oswego, demeurent [illegible] le magasin sur la Levée. Beebe & Bros, & Barker, Théodore Oudéon. HULLIN & WOODRUFF.

23 juillet 60, Camp

Durant notre absence de la ville, WILLIAM REID sera notre chargé de pouvoirs.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1844

22 juil G. & R. BUCHANAN & Co

M. JOSEPH A. HALL est notre chargé de pouvoir durant l'absence temporaire que nous allons faire de cette ville, par acte passé en l'étude de D. J. Ricardo, notaire, en date du 3 juillet 1844.

11 juil NORCROSS & FOSDICK

LE BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS a été transporté de la rue Royale à la rue du Canal, No. 60, bâtisses Musson.

18 juil—1m

LE Docteur EDOUARD MARTIN, de la Faculté de Paris, prévient le public qu'il a établi son domicile dans la maison de feu Dr. Jh. Martin, son père, No. 150, rue Royale. 3 juil—30

Bureau des Assesseurs des Taxes d'Etat de la Paroisse d'Orléans.

LES habitans et propriétaires de la Municipalité No. 3, sont prévenus que le tableau d'assessment des propriétés et des esclaves dans la dite Municipalité, est déposé au bureau des Assesseurs, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, et que conforme évent à la loi, il restera jusques et compris le 1r d'août prochain.

18 juil—16m1a

Le Courrier copiera cet avis.

William Davidson — John Parkison.

WILLIAM DAVIDSON & Co.

Négocians-Commissionnaires,

61, rue du Canal.

VINS ROUGES,

—*Importation directe.*—

60 barriques Montferrand, 1841, 60 de Queyries, 1842, 20 barriques St. Estèphe, 1842; 20 de Pauillac, 1842; à vendre par G. M. LUCAS,

11 juin—2m No. 30, rue Bienville.

Nouvelle-Orléans

F. LAMPRE,

IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,

En Produits de la Havane.

SUCRE, CAFE

TABAC, CONFITURE.

EMILE JOHNS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE

ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.

Café, Sucre,

Tabac, Cigares.

P. CUBACH,

PHARMACIEN,

Encoignure des rues Condé et St. Philippe,

NOUVELLE-ORLEANS.

30 mai

SHULTZ, HADDEN & LEACH.

Marchands Commissionnaires,

77, Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.

Christian Shultz, Maysville Ky. | David Hadden, Nouvelle-Orléans | Joseph Leach, Nouvelle-Orléans

DAVID & CHAPUS,

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.

Vendent en gros et demi gros,

No. 93, *rue de Chartres, près celle Conti.*

4 juin

JOS. HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER

HARROD, DARLING & Co.

Marchands Commissionnaires et Expéditeurs,

Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans,

No. 49, rue de la Commune,

17 juin Nouvelle-Orléans

HARTWELL, KIDDER & CARMAN,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

44, *rue Poydras,*

Nouvelle-Orléans.

J. F. BERCIER — FRANCISCO TIO

J. F. BERCIER & Co.

Grocers et marchands en général, No. 46 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs etc. à des prix libéraux. 26 oct

George Buchanan, Andrew Buchanan,

Robert Buchanan, John O. Agnew.

GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.

Marchands Commissionnaires,

Rue Tchoupitoulas, No. 82,

10 nov Nouvelle-Orléans

CHANGEMENT DE DOMICILE

TUFTS & HOBART,

ont transporté leur comptoir au No. 29, rue Gravier.

21 oct.

CLYMER, THOMPSON & Co.,

NEGOCIANS-COMMISSIONNAIRES,

40, rue Tchoupitoulas,

NOUVELLE-ORLEANS.

PEET & MORTON.

(CI-DEVANT PEET & NORTH),

Marchands en gros, de Marchandises sèches,

No. 17, rue de Chartres.

ISAAC BRIDGE.

MARCHAND COMMISSIONNAIRE et Agent pour la vente des coffres forts Salamandre, patentés de Rich, et des balances de Mevens

Nouvelle-Orléans 76, rue des Magasins, 21 nov

WORSLEY & FORMAN,

Marchands Commissionnaires,

75, Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans 1 déc

STEPHEN PRICE — CHARLES L. FROST

PRICE & FROST.

Marchands Commissionnaires,

Nouvelle-Orléans. 24, rue Poydras, 14 nov

FOSDICK & BROTHER.

Négocians-Commissionnaires

74, rue du Camp,

5 nov NOUVELLE-ORLEANS

EDWARD DAVIS. — EZRA DAVIS

E. & E. DAVIS,

NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES,

No. 100, rue du Camp,

Nouvelle-Orléans 1er novembre

JARVIS & ANDREWS.

Droguistes en Gros,

TIENNENT également, peintures, huile, verres à vitres, instrumens de chirurgie, bocaux pour Pharmaciens etc. etc. 30 rue de la Commune, et 7 rue du Canal.

WM. FIELD VREDENBURG — W. H. VREDENBURG

FIELD & Co.

Négocians-Commissionnaires.

30, Vieille Levée

FONT des avances comptant sur des consignations de coton, Sucre, Mélasse, Riz, Plomb, Farine, &c. adressées à leurs amis de New York et de Boston. 3 nov—1an

18 nov Nouvelle-Orléans

SAMUEL TOBY,

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE.

New York

BUDDECKE, WOODS & Co.

Négocians-Commissionnaires,

Nouvelle-Orléans. 94, rue Tchoupitoulas

CONSULAT D'ANGLETERRE,

Bureau, No. 39, rue du Camp

ON demande des renseignements sur un nommé GEORGE ADAMS FILLING, natif d'Angleterre. Les dernières nouvelles que l'on a reçues de lui datent d'environ six ans, il était alors employé à bord d'une goëlette sur le lac Pontchartrain 19 juil—30

VOL—On a été volé il y a quelques jours, deux couverts en argent à filets, marqués D D, lettres gothiques—Quinze piastres de récompense seront données à celui qui fera découvrir le voleur. Si les dits couverts ont été achetés, on les rapportant, la somme qu'ils auront coûtée sera remise à l'acheteur avec un bonus s'il l'exige, et aucune poursuite ne sera dirigée contre lui. S'adresser rue d'Orléans, No 151. 19 juil—8,ed1

EN FAILLITE—F. B. Conrad, assignee de la faillite d'Antoine Mourin—Dans la Cour de District des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane—No 437—En vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le samedi 3 d'août 1844, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Deux lots de terre, ainsi que les deux maisons en briques et à trois étages qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Washington, désignés sur le plan par les Nos. 8 et 10, dans l'îlet No. 3, tel qu'il appert par le plan dressé par Joseph Pilie, voyer de la ville, et annexé à un acte passé en l'étude de Felix de Armas, notaire, le 31 mars 1836, savoir:

Le lot No. 8 mesure 26 pieds 8 pouces de face à la rue des Architectes, sur 120 pieds un pouce et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'édifice en briques et trois étages qui s'y trouve, étant le No. 8 de la grande bâtisse de la Compagnie des Architectes.

Le lot No. 10 forme l'encoignure des rues des Architectes et St. Ferdinand, et mesure 26 pieds 8 pouces de face à la première rue, sur 120 pieds un pouce et 3 lignes de profondeur et de face à la dernière, avec l'édifice en briques et à trois étages qui s'y trouve, étant le No. 12 de la grande bâtisse de la Compagnie des Architectes.

2o. Tous les droits, titres et intérêt du failli sur une certaine portion de terre située en cette ville et mesurant (mesure française) environ 30 pieds 6 pouces à la rue Toulouse, entre Bourgogne et Dauphine, sur environ 155 pieds de profondeur, plus ou moins, avec les édifices qui s'y trouvent, consistant en un grand magasin d'entrepôt, avec passage d'un petit chemin à coulisses qui est placé entre l'entrepôt et le magasin contigu, appartenant dernièrement à James H. Field & Co.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets tirés par l'acheteur et endossés à satisfaction, avec sûreté par hypothèque sur la propriété vendue.

3o. Un certain lot de terre situé dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, mesurant (mesure anglaise) 65 pieds 9 pouces de face à continuation de la rue St. John, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois et cuisine. Le dit lot est de la même profondeur que les lots No 6 et 7 dans l'îlet No 17, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, en date du 1er mai 1836 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public.

Conditions—Les mêmes que ci-dessus.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. R. Comes, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

A. SIDNEY ROBERTSON,

13 jt—3t en 20j Marshal des E-Unis.

AUX CONSTRUCTEURS—Les soussignés ont constamment en vente de la peinture de toutes couleurs, et de première qualité; aussi, des verres à vitres, de la térébenthine, litharge, rouge de plomb, &c. qu'ils offrent à vendre à bas prix. JARVIS & ANDREWS,

10 juil 30 Commune

VERDEGRIS—50 caisses verdegris broyé à l'huile, à vendre par FOSDICK & BRO.

10 juil 74 Camp

EAU-DE VIE ET CHAMPAGNE—4 demi pipes eau de vie de Seignette, 4me. preuve; 60 paniers champagne, à vendre par FOSDICK & BROTHER,

10 juil 74 Camp.

CIDRE—75 barils cidre de Newark, qualité supérieure garantie douce et pure, à vendre par

10 juil FOSDICK & BRO 74 Camp

SAVON—100 caisses No 1, à vendre par

BUDDECKE, WOODS & Co,

9 juil 94, Tchoupitoulas

BALAIS—350 douzaines balais de paille, à vendre par

BUDDECKE, WOODS & Co.

9 juil 94, Tchoupitoulas

COTON en pelottes et fil en bobines, bonne qualité, en jets ou draughans, à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par R. D. BLOSSMAN,

12 n 86 Bienville

FROMAGES—En débarquement du navire Creole, du Havre, et à vendre à bas prix par les soussignés—200 Fromages pâte grasse, très frais; [illegible] [illegible] de Hollande.

FORCADE & Co.,

25 ja 13 rue du Canal.

MOUCHOIRS Madras—Un superbe envoi de Mouchoirs de [illegible], nouveaux dessins, reçus par le navire, du Havre, et à vendre à très bas prix par les soussignés FORCADE & Co.

[illegible] 13 Canal

[illegible] par le navire [illegible] du Havre, [illegible] à vendre à très bas prix par les soussignés

FORCADE & Co, 13 Canal

SUPPLEMENT A LA PREMIERE LISTE DES MEDECINS, PHARMACIENS, etc.

Qui exercent légalement dans l'Etat de la Louisiane.

Antonrieth, W. M. D. N. O. — Hart, Alex. [illegible]
Bingham, A. M. D. do — Holmes, H. J. do
Blanchard, P. Ch-Den. do — Jones, G. Phar. N. O.
Brent, W. T. M. D. do — Jourdan, B. do
Bouasse, J. M. M. D. Lafay — King, W. M. D. B-Rouge
Braut, J. C. do — Iber. Logan, Th. M. do
Brissot, J. J. A. do — Natchi. Louit, do Thibodeaux
Bingay, J. P. do — Assum. Martin, F. Phar. N. O.
Belknap, W. B. do — Feliciana. Massey, T. L. do
Carey, Orson, do N. O. — Mackie, J. W. M. D. do
Corceran, Mme accou do — Nabonne, B. do
Cox, E. J. M. D. do — Osborne, J. J. do
Chabaud, L. D. do — Poniston, do do
Dumaine, J. L. do — St. James. Palmer, E. do
David, C. phar. N. O. — Rushton, W. do
Dowler, Bennet, M. D. do — Ritchie, J. B. do
Dowler, M. M. do Lafay — Rentrop, U. Phar.
Easton, R. do N. O. — Rhodes, J. M. D.
Egan, James B. do — Rauchra, Jph. do
Edwards, H. do — Schuster, J. B. Phar.
Evans, J. S. do — Shaw, J. B. do
Fourie, J. M. do — Slade, J. B. M. D.
Ferrer, J. do — Rouge. Smith, C. F. do
Fox, R. W. do — Sirand, W. do
Fortineau, do — St. J. B. Steed, W. M. D.
Galaup, E. do — Towles, Th. do B. Rouge
Graham, L. W. do N. O. — Tarand, James do
Gouget, J. C. do — Vermil. Vissier, Alex. do
Guilleau, L. E. do Iber. — Wederbern, A. J. do N. O.
Harral, G. E. do N. O. — Wederstrand, J. C. M. D.
Marrineau, J. do — Young, A. do

Par ordre du Comité médical d'Examen pour le district oriental de l'Etat de la Louisiane

18 jt—3 DUFILHO, Jr. Secrétaire.

Le Courrier copiera cet avis

INSTITUTION ROLLAND.

MR. DESIR DUPLOYET, professeur depuis cinq ans, associé dans l'institution fondée par M. [illegible] Boulanger, a l'honneur d'informer les parens en général, que, par suite de la fermeture de cet établissement, et cédant aux conseils de plusieurs pères de famille, il prend à la fin de lundi 29 juillet, la direction de l'institution de M. Rolland avantageusement connue, et située rue du Bayou, encoignure Marais.

M. Desir Duployet se propose d'y continuer l'emploi de sa méthode qui lui est particulière et à la [illegible] il a obtenu jusqu'à ce jour, pour l'écriture et la lecture principalement, des résultats aussi prompts que satisfaisants.

Il ne négligera rien pour se rendre digne de la confiance des parens qui voudront bien lui envoyer leurs enfans.

Un professeur d'anglais d'un mérite reconnu est attaché à l'établissement 20 juil—2

AVIS AUX MARCHANDS

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART

UN magasin parfaitement achalandé situé à Centreville l'un des lieux les plus agréables de la paroisse Natchitoches

Les soussignés propriétaires du dit magasin feront à l'acheteur les conditions les plus avantageuses.

S'adresser pour prendre des informations à

MM. Vincent, Confesseur,	E. P. Garnier,
Darah & Ussran,	J. F. Garnier,
Darah & Queyreaux,	Jh Garnier,
A Mouton,	A. Garnier,
Oscar Roubieux,	Dinan & Laboureur

20 juillet

AVIS AUX HABITANS COTONIERS.

LE soussigné offre à vendre ou à louer une habitation avantageusement située près du confluent de la rivière aux Cannes et du rigolet Bondieu. Cette habitation est complète de maisons, moulin à coton, moulin à maïs, le tout dans les plus parfaits états de conservation et d'entretien. On donnera des conditions avantageuses en [illegible] des avances et satisfaisantes.

Les nègres qui sont sur la dite habitation seront vendus pour du comptant à des prix très modérés. S'adresser à Centreville, paroisse de Natchitoches à

20 jt E. P. GARNIER

Marchandises Sèches.

EN VENTE A DES PRIX EXCESSIVEMENT BAS.

LE soussigné considérant l'époque avancée de la saison, et ayant un grand stock de marchandises en mains, les offre en vente en gros et en détail à des prix plus bas que d'ordinaire—et même plusieurs au dessous du prix d'achat.

Mousselines jaconat et batiste, nouveaux genres d'une yard de large, à 18 3/4 cents.

Idem superfine et Linon, à 25 cents que l'on vendait [illegible] avant 50 cents

Superbes Organdis et Balzorines, nouveaux genres, 25 à 30 cents

Barèges et Mousselines, pour costumes du matin, à très bas prix.

Balzorines et Barèges croisés, à 20 cents.

Idem très fins, de 40 à 45 cents (que l'on vendait dernièrement 75 à 8 cents)

300 douz Bas et demi bas en coton, qualité supérieure, de 6 à 14 1/2 cents

50 pièces Linon Calicot à 8 cents

15 do idem superfin, de 10 à 12 1/2 cents.

Un grand assortiment de Calicots, à très bas prix.

Mouchoirs batiste fil de 12 1/2 à 20 cents chaque

Marchandises de toutes sortes, en fil, Toiles à chemises et à draps et Etoffes à pantalons.

Osnaburgs et Lowells, à tous prix

Coton à chemises et à draps, de 6 à 14 cents.

Mouchoirs, Gants, Echarpes, Shawls Bretelles, &c. &c. ainsi qu'un grand assortiment de marchandises sèches, convenables à l'usage des familles et des habitants.—Le tout à vendre à bon marché, par

C. M. SIMPSON, 40, rue Chartres,

entre celles de la Douane et Bienville.

N. B.—Venant d'être déballé, 500 yardes de Mousselines de jaconat, de batiste, d'organdi et de mousseline de laine d'une yarde de large, garantie bonne teinture, à 18 3/4 cents. Aussi, 50 pièces toile d'Irlande supérieure, et véritable, de 30 à $1 30 la pièce. 17 juil—2t

COLLEGE DE MANDEVILLE.

LES exercices littéraires avec les jeunes, conformément aux avis publiés, cet établissement a été ouvert le 1er juin de cette année avec un nouveau gage de son succès et sa permanence et de sa future utilité.

Depuis la publication du prospectus, le soussigné s'est assuré les services d'un docteur médecin, Mr. Gilpin de Covington, qui visitera le collège tous les samedis. L'instruction religieuse des enfans catholiques est confiée au Rev. Mr. Jeanneault, curé de Covington, et celle des élèves protestants est placée sous les soins du Rev. Dr. Macaulay

Ainsi se trouve complétée l'organisation du collège. Il y a maintenant sept professeurs deux prêtres, deux chapelains et un médecin. Chaque professeur ayant une branche distincte dans l'instruction, l'éducation le plus complète sera donnée aux élèves—*Une discipline sévère, mais juste, sera rigoureusement maintenue*; les parents sont priés de s'abstenir de toute interférence à cet égard. Mais quoique décidé à être strict et ferme dans le maintien de cette discipline, le soussigné saura allier la douceur à la justice, la bonté, des punitions corporelles ne pourront en aucun cas être infligées.

Les parents qui désirent envoyer leurs enfants, peuvent obtenir les informations nécessaires en s'adressant à M. A. Baudouin, 208 rue Bourbon, agent, ou aux personnes dont les noms suivent, qui ont leurs enfants au collège de Mandeville.

Hon juge Simon, de la Cour Suprême.

Hon. W. Freret.

MM. B. F. Le sau, Maunsel White, Rob. J. Palfrey, Thom. Toby, R. M. Carter, Gabriel Montamat, J. Bayon, Wm. F. C. Duplessis, Daniel Frederick, George Wilson

LOUIS KLEIN,

3 juil—13 Président.

On trouvera le prospectus du Collège de Mandeville chez les principaux libraires de cette ville.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES,

A MANDEVILLE

LES parents et les tuteurs sont respectueusement informés qu'une MAISON D'EDUCATION pour les jeunes personnes vient d'être ouverte dans le village de Mandeville, sur le lac Pontchartrain.

L'institution est sous la direction immédiate de Madame Franchlette D. McManus. Elle s'est adjoint, pour l'enseignement des différentes branches d'étude qu'on y poursuit, des institutrices qui se recommandent par leur expérience et par leur instruction.

Outre les avantages inhérents à une culture éclairée de l'intelligence, l'institution présente toutes les commodités désirables pour les exercices physiques, qui contribuent d'une manière si efficace au développement du corps et de l'esprit. L'établissement est situé près du lac, et les élèves pourront jouir tous les jours, au profit de leur santé, des délices et de la salubrité de ses eaux.

REFERENCES.

Hon. Juge Simon,	MM. J. A. Merle,
MM. S. J. Peters,	W. F. C. Duplessis,
T. O Meux,	L. Lesassier,
B. F. LeBeau,	G. Montamat,
Mlle Clotilde Bornet,	L. Elkin,
	Dr. Gilpin, Covington

S'adresser pour plus amples renseignements au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade. 11 juillet—1m

AVIS AUX MARCHANDS DE NOUVEAUTES.

Mrs MONDELET & Co

Teinturiers, rue de Chartres, 150, en face l'Hotel d'Orléans,

ONT l'honneur d'annoncer aux marchands de nouveautés qu'ils reteignent toutes sortes d'étoffes en pièces, telles que soieries, mérinos, mousseline laine, satin de laine, draps, rubans, crêpes, velours, ombrelles et parapluies, en leur donnant l'apprêt et leur brillant primitif. Les personnes qui voudront bien leur accorder leur confiance auront lieu d'en être satisfaites, par les soins et l'exactitude qu'ils mettront aux ouvrages qui leur seront confiés. Ils engagent MM. les marchands à profiter de la saison d'été comme étant la plus favorable, pour faire reteindre ce qu'ils ont à retoindre en articles d'hiver—Comme en ce moment les affaires se ralentissent et que l'on peut obtenir le choix d'œuvres à meilleur marché, ceux qui profiteront de cette saison, obtiendront une diminution sensible sur les prix de la saison d'hiver 11 juillet

SUCRE—200 caisses sucre brun de la Havane, venant d'arriver par le brick T. Street, de la Havane à vendre par REYNAUD & FALLON,

19 jt 34 Tchoupitoulas

CIGARES—Un assortiment de cigares de la Havane des meilleures marques, tels que Regalias, Canones, Millar et Principes en débarquement du brick T. Street, à vendre par REYNAUD & FALLON,

19 jt 34, Tchoupitoulas.

VINS Français en caisses et barriques, St-Julien, Montferrand, Château-Margaux, à vendre par

REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas.

EAU DE VIE de Cognac, marques J. J. Dupuy et de Seignette, coignac de Champagne, à vendre par

19 jt REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas

LIQUEURS—Absynthe en caisses de 12 bouteilles, Champagne et Anisette en barriques à vendre par

REYNAUD & FALLON,

18 juil 34 Tchoupitoulas

HUILE—Huile douce, en paniers, à vendre par

REYNAUD & FALLON,

18 juil 34 Tchoupitoulas

CAFE de la Havane—A vendre par

REYNAUD & FALLON,

18 juil 34 Tchoupitoulas.

PEAUX DE VEAU françaises, et cuir à semelles du pays à vendre par REYNAUD & FALLON,

18 juil 34 Tchoupitoulas.

HUILE DE TANNEUR—Un petit lot de qualité supérieure, à vendre par E. & E. DAVIS,

16 juil 100 rue du Camp.

SALERATUS—Un petit lot de la manufacture de Boston, en barriques et barils, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par E. & E. DAVIS,

16 juil 100 rue du Camp

CIGARES DE LA HAVANE—Un petit lot de qualité supérieure à vendre par E. & E. DAVIS,

16 juil 100 rue du Camp.

MOULINS à COTON, améliorés—De Carver.—Les agents de ces moulins sont à même de les offrir à des prix réduits. GEO. GREEN & BRO.,

16 juil 36 Gravier

CORDAGE DE MANILLE—110 rouleaux de 1 1/2 à 7 pouces, à vendre par GEO. GREEN & BRO.,

16 juil 36 Gravier.

CAFE DE RIO—3000 sacs à vendre par

GEO. GREEN & BRO.,

16 juil 36 Gravier.

CACAO—40 sacs Cacao de Guayaquil, à vendre par

J. N. RICULFI,

16 juil 18 Tchoupitoulas

TOILE—3 caisses contenant 75 pièces, à vendre par

J. N. RICULFI,

16 juil 18 Tchoupitoulas

ARTICLES DIVERS—A vendre par les soussignés—Beurre frais et mou en barils pour [illegible] et prime en do, tous du Nord, supérieur, en barils, suif de la Havane, [illegible] en lard, savon jaune en caisses, chandelles, [illegible] de Kentucky en [illegible], dito en pipes, [illegible] d'emballage et de [illegible].

DITTRICH & SHANNON,

16 juillet 28, Poydras

VIEUX [illegible] à vendre. S'adresser chez

BATAILLE & HOBY,

COGNAC—Trois barils Cognac [illegible] pour [illegible] consignation. [illegible]

[illegible] 11 rue de la Commune